## **MAJEUR – RENOUVELLEMENT**

Votre carte d'identité est récente (valide ou périmée depuis moins de 2 ans)	Votre carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans		
	Vous avez un passeport valide	Vous avez un passeport périmé	Vous n'avez pas de passeport
Votre ancienne carte d'identité : original	Votre ancienne carte d'identité : original	Votre ancienne carte d'identité : original	Votre ancienne carte d'identité : original
2 photos d'identité identiques et conformes aux normes	2 photos d'identité identiques et conformes aux normes	2 photos d'identité identiques et conformes aux normes	2 photos d'identité identiques et <u>conformes</u> <u>aux normes</u>
Justificatif de domicile de – 3 mois : original	Justificatif de domicile de – 3 mois : original	Justificatif de domicile de – 3 mois : original	<u>Justificatif de domicile</u> de – 3 mois : original
	Votre passeport : original	Votre passeport sécurisé (biométrique ou électronique) valide ou périmé depuis moins de 2 ans original	
		Si votre passeport est plus ancien : <u>acte de</u> <u>naissance</u> de <b>moins</b> <b>de 3 mois</b> (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original	Acte de naissance de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original
		Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : justificatif de nationalité française : original	Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : <u>justificatif</u> <u>de nationalité française</u> : original

- Pour les personnes divorcée fournir le jugement de divorce

## À savoir :

- Votre présence est exigée lors du dépôt de la demande.
- Vous devez être de nationalité française.
- Si vous souhaitez utiliser un nom d'usage, d'autres documents peuvent être réclamés en fonction de la nature de ce deuxième nom : <u>nom de l'époux</u> ou <u>nom de l'autre parent</u>.